



Région PACA - Marseille

FORMATION À LA DIRECTION DE CHŒUR

Saison 26/27



musicatreize
Centre National d'Art Vocal



En visio :

- vendredi 2 octobre 2026 de 18h30 à 20h30 : une séance nationale préparatoire en distanciel ;

Un lien de réunion zoom vous sera envoyé avant la séance.

En présentiel (9h30 – 17h) :

- samedi 19, dimanche 20 septembre 2026
- samedi 21, dimanche 22 novembre 2026
- samedi 16, dimanche 17 janvier 2027

Horaires

Samedi 9h30/17h, dimanche 9h45/17h (pause déjeuner de 1h30).

Les horaires sont susceptibles d'évoluer et seront confirmés dans le programme de la formation 15 jours avant.

Durée

35 heures au total (33 heures en présentiel et 2 heures en distanciel)

Date limite d'inscription :
samedi 5 septembre, 23:59.

Adresse : Salle Musicatreize, 53, rue Grignan, 13006 Marseille.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le tarif.

L'achat de partitions éventuelles est à la charge du stagiaire (20€)

Frais d'inscription	Adhérent	Adhésion
Individuel	400 €	+25 €
Formation professionnelle (prise en charge)	800 €	Adhésion facultative

Formatrice, Christine Morel

Cheffe de chœur, cheffe d'orchestre, pianiste, Christine Morel enseigne comme PEA en début de carrière la Formation Musicale à Rennes, Brest puis au CRR de Paris, avant de s'orienter vers l'enseignement de la direction de chœur (obtenant le C.A. de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux). Elle forme ainsi au Pôle Supérieur de Paris Boulogne-Billancourt ainsi qu'aux CRR de Paris et d'Angers, une nouvelle génération de jeunes talents qui prennent place dans le monde choral, en France, en Europe et à l'international. Directrice musicale d'ensembles amateurs depuis toujours, elle s'attache à y promouvoir la création musicale y compris pour les chœurs de jeunes qu'elle dirige, dont le Chœur National des Jeunes.

Chœur d'application

Chœur Solea, direction : Anne Périssé dit Préchacq

Créé à Marseille en 2020 par Anne Périssé dit Préchacq, chef de chœur et chanteuse professionnelle, le chœur Solea est né de la volonté de former un chœur de qualité, capable de chanter des répertoires complexes et exigeants. Le chœur regroupe une vingtaines de chanteurs, fins connaisseurs de la musique chorale et ayant une solide formation musicale et vocale.

Le chœur interprète des répertoires rares et variés, allant de la musique de la Renaissance au répertoire contemporain. Le travail est axé sur une mise en valeur du texte, une recherche d'expressivité et d'une vocalité adaptée aux pièces avec une attention particulière portée à l'implication corporelle du chanteur.

Cette formation est organisée en partenariat avec le CNAV
Musicatreize.

FORMATION À LA DIRECTION DE CHŒUR

L'IFAC développe un nouveau cycle de formation à la direction de chœur : dans votre région, venez pratiquer avec des chœurs et des pédagogues spécialisés dans la transmission, lors de ce cycle combinant visio introductive, et trois week-end de pratique intensive.

Cette formation concentrée sur 4 mois vous permettra d'expérimenter dans vos ensembles les apports pédagogiques enseignés.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Marseille, cette formation professionnelle est organisée en partenariat avec le CNAV Musicatreize.



musicatreize
Centre National d'Art Vocal

Objectifs pédagogiques

Renforcer la maîtrise des fondamentaux de la direction d'un chœur : gestes de départ, posture du chef face au groupe, technique de répétition, exemple vocal, transmission à l'oral d'une monodie, préparation de partitions à la table.

Objectifs opérationnels et évaluables

- En situation de préparation, pouvoir chanter ou jouer les différentes voix d'une pièce ;
- En situation de répétition, formuler les difficultés rencontrées par le chœur et suggérer un moyen de les surmonter ;
- En situation de répétition, transmettre une courte monodie à l'oral, éventuellement en s'aidant d'un instrument ;
- En situation d'audition, enchaîner avec le chœur une pièce choisie par le formateur.
- En situation de préparation, identifier les difficultés des œuvres et choisir des œuvres du répertoire choral adaptées au niveau de l'ensemble.

Public visé

Cheffes et chefs de chœur en exercice (en secteur associatif, éducation nationale ou fonction publique territoriale).

Prérequis

- Au moins une année d'expérience de direction de chœur (quel que soit le type et le niveau du chœur) ;
- Inscription soumise à l'envoi du CV ;
- Un entretien téléphonique avec le formateur permettra de mieux connaître votre parcours, de préciser vos attentes particulières et d'adapter au mieux le contenu.

Programme détaillé

- Échauffement corporel et vocal collectif ;
- Atelier de préparation de partitions ;
- Passages devant le chœur à tour de rôle pendant 10 à 15 minutes pour transmettre une mélodie ou faire travailler une pièce ;
- Séance d'écoute ou de présentation d'un point technique ou théorique.

Moyens pédagogiques

- Recueil des attentes lors de l'inscription et adaptation pédagogique tout au long de la formation
- Participation active des stagiaires, collectivement et individuellement sous forme d'expérimentation et de travail de répertoire. Il est demandé aux stagiaires de préparer le répertoire dont les partitions seront communiquées en amont de la formation ;
- Alternance temps de pratique collective, observation entre pairs et échanges ;
- Ressources écrites et bibliographiques ;
- Mise en situation des stagiaires avec retours personnalisés.

Modalités d'évaluation

- évaluation initiale : positionnement en amont de la formation (entretien tél. + questionnaire) ;
- évaluation finale avec « diagnostic » du formateur ;
- retour écrit du formateur à chaque stagiaire ;
- retour oral pendant la formation.

Modalités d'accès

POUR S'INSCRIRE – tarif individuel

Vous souhaitez vous inscrire individuellement à la formation ?

Nous vous proposons 3 possibilités de règlement :

- Par chèque, à l'ordre de l'Institut français d'Art choral (nous encaisserons le chèque à l'issue de la formation) ;
- Par virement à l'issue de la formation : [téléchargez l'IBAN de l'IFAC](#) ;
- Par carte bancaire à l'issue de la formation, via la plateforme Helloasso.

POUR S'INSCRIRE – tarif formation professionnelle

L'IFAC est certifié Qualiopi pour ses actions de formation. Cette certification nationale garantit la qualité de nos processus pédagogiques et permet aux associations et professionnels du secteur de bénéficier de financements publics ou mutualisés pour l'accès à l'ensemble de nos formations. Elle permet aux bénéficiaires de faire financer les formations par les OPCOs compétents, dans les champs privés, associatifs et culturels, sous réserve d'un dépôt de demande dans les délais réglementaires et selon les critères d'éligibilité des salariés et associations concernées. Parlez-en à votre employeur en lui transmettant cette plaquette de formation.

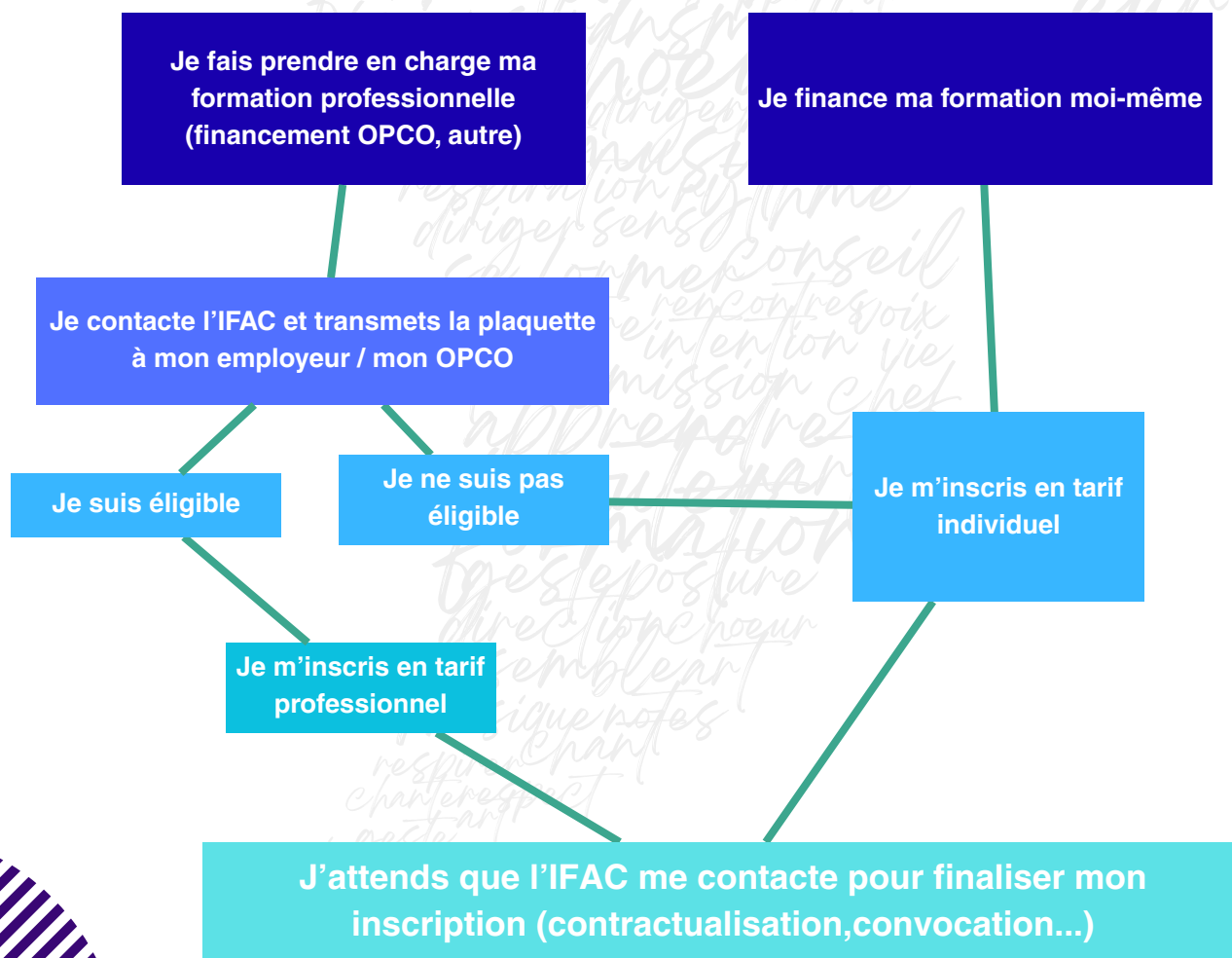


- Vous êtes **salarié de la fonction publique territoriale**, vous disposez d'un droit à la formation professionnelle tout au long de votre carrière et cela quel que soit votre statut (fonctionnaire ou non titulaire).
- Vous êtes **salarié du secteur privé** (au régime général ou soumis au régime de l'intermittence), la formation des salariés pour l'adaptation à l'emploi et un devoir de l'employeur. Dans ces deux cas, des solutions de financements existent et différents dispositifs permettent de former un salarié à titre individuel. N'hésitez pas à faire connaître votre projet de formation au plus vite à votre employeur ou votre responsable hiérarchique.
- Vous êtes **employeur** et un de vos salariés recherche une formation ? Contactez-nous pour évaluer et adapter notre formation à ses besoins spécifiques.
- Vous êtes en **auto-entreprise**, en contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle vous êtes soumis, vous pouvez bénéficier du financement total ou partiel de votre formation.

Vous pouvez communiquer la plaquette de formation à votre employeur, avant de vous rapprocher de Mathieu Bellier pour tout demande de devis ou d'informations complémentaires :

Mathieu Bellier – [+33 \(0\)7 67 74 48 16](tel:+330767744816) – mathieu.bellier@artchoral.org

[Accédez au formulaire d'inscription en cliquant ici.](#)



Adhésion

Les participants en inscription individuelle doivent être à jour de leur cotisation à l'IFAC pour l'année civile 2026 > Vous pouvez régler votre adhésion (25€) directement en ligne sur [la page d'adhésion 2026 sur HelloAsso](#).

Rappel : l'adhésion est valide sur une année civile, de janvier à décembre.

Accessibilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Un·e Français·e sur cinq est porteur·se d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. N'hésitez pas à nous contacter pour formuler une demande liée à un besoin spécifique. L'IFAC tentera d'y répondre au mieux.

Référent handicap : Mathieu Bellier

mathieu.bellier@artchoral.org

07 67 74 48 16

Conditions d'annulation

L'IFAC se réserve le droit d'annuler la formation si le seuil des participants nécessaire à la formation n'est pas atteint.

Contacts

Pour toute information complémentaire, contactez-nous* :

Référent administratif et handicap : Mathieu Bellier

mathieu.bellier@artchoral.org

07 67 74 48 16

Référente site : Anne Périssé dit Préchacq

Coordinatrice Musicatreize : Marion Morellato

Comité pédagogique de conception de ce cycle de formation : Pascal Baudrillart, Jean-Christophe Michel, Christine Morel, Alain Palma, Anne Périssé dit Préchacq, Jean-Sébastien Veysserey.

